

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2020 à 20H00**

Convocation du 28 novembre 2020

- Ordre du jour :
- Approbation des PV du 23 juillet et 14 septembre 2020
 - Tarifs communaux 2021
 - Décision Modificative n°1
 - CCLST : Transfert compétence urbanisme
 - Subvention aux associations
 - Demande de subvention : Contrat Régional de Solidarité Territoriale
 - Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
 - Demande de subvention : Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2021
 - Dérogation d'urbanisme
 - Questions diverses

Le trois décembre deux mil vingt à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Tournon Saint Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Tournon Saint Pierre (COVID-19).

Présents : Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle, Mme MICHAUX Marie-Joëlle, M. MICHON Emmanuel, M. PENEVERE Jérôme.

Absents excusés :

M. CHAMPION Emmanuel donne pouvoir à Mme BRAULT Marie-Françoise,
M. VAN INGEN Freddy donne pouvoir à Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme BRAULT Marie-Françoise

I APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 23 JUILLET ET 14 SEPTEMBRE 2020

Approuvés

II DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-039 – TARIFS COMMUNAUX 2021 SALLE DES FÊTES ET ASSOCIATIONS

Le conseil municipal à l'unanimité, **FIXE** les tarifs pour l'année 2021.

III DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-040 – TARIFS COMMUNAUX 2021 CONCESSIONS CIMETIÈRE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité fixe à 2% l'augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021, arrondis.

IV DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-041 – TARIFS COMMUNAUX 2021 LOYERS COMMUNAUX

L'augmentation des loyers ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chaque trimestre, et qui correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **FIXE** le montant des loyers pour l'année 2021.

V DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-042 – TARIFS COMMUNAUX 2021 ÉTANG DE LA BALASTIÈRE

Comme convenu dans le bail de location de l'étang de la Balastière, ce montant est révisé annuellement. Le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant de la location de l'étang de La Balastière, à compter du 1^{er} janvier 2021.

VI DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-043 – TARIFS COMMUNAUX 2021 CLASSE DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 50 € par mois, le montant du loyer.

VII DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7-1) - DÉLIBÉRATION 2020-044 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin d'effectuer les derniers mandatements de l'année.

Le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

VIII INTERCOMMUNALITÉ (5-7) - DÉLIBÉRATION 2020-045 – TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1^{er} janvier 2021.

IX SUBVENTIONS (5-7) - DÉLIBÉRATION 2020-046 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Le Maire soumet au conseil municipal les différentes demandes de subvention d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder des subventions aux associations communales et locales pour un montant total de 2 150 €.

X SUBVENTION - DÉLIBÉRATION 2020-047 CCLST : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter les aides auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

CHARGE Madame Le Maire de constituer, et déposer le dossier par l'intermédiaire de la CCLST.

XI SUBVENTION - DÉLIBÉRATION 2020-048 DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021.

XII SUBVENTION - DÉLIBÉRATION 2020-049 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE 2021

Comme chaque année, le Conseil Départemental propose de reconduire le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** l'avant-projet
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- **DE SOLLICITER** une aide auprès du Département.

XIII SUBVENTION - DÉLIBÉRATION 2020-050 DÉROGATION D'URBANISME

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir à l'urbanisation la parcelle cadastrée section ZD n°35 pour les motifs ci-dessus,

SOLLICITE une dérogation auprès de Madame La Préfète d'Indre et Loire après avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers conformément à l'article L 142-5 du code de l'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Tourmon-Saint-Pierre,
Le 10 décembre 2020

Le Maire,
Nicole THIBAUT

